ESTIMATES

Canadian Environmental Assessment Agency

2004-2005
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S5

Telephone: (613) 941-5995
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2005-III-102
ISBN 0-660-62497-4

Canadian Environmental Assessment Agency

2004-2005
Report on Plans and Priorities

The Honourable
Minister of the Environment

TABLE OF CONTENTS

SECTION I **Messages** 1

Minister's Message 1

Management Representation Statement 2

SECTION II **Raison d'Être** 3

SECTION III **Planning Overview** 5

Planning Context 5

Stakeholders and Partners 7

SECTION IV **Plans and Priorities by Strategic Outcome** 9

Strategic Outcome 1:

Effective and Efficient Environmental Assessment 10

Strategic Outcome 2:

Coordinated and Harmonized Environmental Assessment 15

Strategic Outcome 3:

Consistent and Predictable Application of Environmental Assessment in Federal Decision Making 19

SECTION V **Management** 23

Management Accountability 23

Human Resource Management 23

Modern Comptrollership 23

Government On-Line 24

Strategic Outcomes and Agency Business Line 24

Accountability 25

Departmental Planned Spending 26

SECTION VI **Annexes** 27

Summary of Transfer Payments 27

Source of Respendable and Non-respendable Revenue 27

Net Cost of Program for the Estimates Year 28

Major Federal Statutes and Agreements Administered 29

Regulatory Initiatives 30

SECTION I

Messages

Minister's Message

I am pleased to present the Canadian Environmental Assessment Agency's *2004-2005 Report on Plans and Priorities*. This report outlines the Agency's key plans, priorities and expected benefits for Canadians over the next three years. These benefits derive from the Agency's mission to provide Canadians with high-quality environmental assessments that contribute to informed decision making in support of sustainable development.

Environmental assessment is a front-line tool for protecting the environment that Canadians value so much. It is a systematic process of gathering information that helps ensure that projects for which the federal government has decision making responsibilities are compatible with a healthy, sustainable environment for both present and future generations.

Bill C-9, An Act to amend the *Canadian Environmental Assessment Act*, was proclaimed into law on October 30, 2003. Implementing the renewed *Canadian Environmental Assessment Act* will be key to the Agency in 2004-2005, to provide better results for Canadians.

In order to provide a strengthened federal environmental assessment process, the Agency will continue to build stronger partnerships with its stakeholders, deliver its core programs, contribute to federal initiatives, and take steps to improve the consistency and predictability of the process.

By coordinating the environmental assessment process and practices across the country, the Agency will further develop its advocacy and advisory role by providing leadership in this rapidly evolving field.

It gives me pleasure, therefore, to submit the Agency's *2004-2005 Report on Plans and Priorities*.

Stéphane Dion
Minister of the Environment

Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the *2004-2005 Report on Plans and Priorities* for the Canadian Environmental Assessment Agency. This document has been prepared based on the reporting principles and disclosure requirements contained in *the Guide to the preparation of the 2004-2005 Report on Plans and Priorities:*

- It accurately portrays the organization's plans and priorities.
- The planned spending information in this document is consistent with the directions provided in the Minister of Finance's Budget and by the Treasury Board Secretariat.
- It is comprehensive and accurate.
- It is based on sound underlying departmental information and management systems.

The reporting structure on which this document is based has been approved by Treasury Board ministers, and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

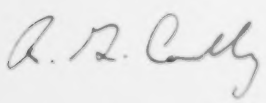

Robert G. Connelly
Acting President
April 30, 2004

SECTION II

Raison d'Être

The Agency provides leadership and serves as a centre of expertise for federal environmental assessment. It is responsible for the overall administration of the federal environmental assessment process, which included almost 6,000 assessments carried out by federal departments and agencies in 2002-2003.

The Canadian Environmental Assessment Agency provides Canadians with high-quality environmental assessments that contribute to informed decision making in support of sustainable development.

Headed by the President, who reports directly to the Minister of the Environment, the Agency is mandated by the following instruments:

i) the *Canadian Environmental Assessment Act* and its accompanying regulations;

ii) the Canada-Wide Accord on Environmental Harmonization and bilateral agreements with provincial governments that set out mutually agreed upon arrangements for cooperative environmental assessments; and

iii) international agreements containing environmental assessment provisions to which Canada is a party, the most notable being the United Nations *Economic Commission for Europe Convention on Environmental Impact Assessment in a Transboundary Context* (ratified in May 1998).

In addition, the Agency assists the Minister of the Environment in his role in implementing *The Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals* by providing guidance to federal departments and agencies on environmental assessment considerations and requirements in respect of proposed policies and programs.

The Agency serves Canadians by fulfilling various roles which contribute to its strategic outcomes as follows:

Effective and Efficient Environmental Assessment

- providing administrative and advisory support for review panels, mediations and comprehensive studies;
- administering the federal environmental assessment process established by the Act and its regulations;
- ensuring opportunities for meaningful public participation in the federal environmental assessment process;
- promoting or conducting research on environmental assessment matters; and
- providing participant funding to individuals and organizations to take part in panel reviews and comprehensive studies.

Coordinated and Harmonized Environmental Assessment

- encouraging the development of sound environmental assessment techniques and practices in cooperation with other agencies or organizations; and
- promoting the uniformity and harmonization of environmental assessment activities across Canada at all levels of government.

Consistent and Predictable Application of Environmental Assessment in Federal Decision Making

- promoting the development of class screening processes for projects with insignificant environmental effects;
- promoting the use of strategic environmental assessment as a key tool to support informed decision making; and
- promoting sound environmental assessment practices in a manner consistent with those established in the Act.

In addition, the President of the Agency has been designated by order-in-council as the federal administrator of the environmental and social protection regimes set out in chapters 22 and 23 of the 1975 *James Bay and Northern Quebec Agreement*. As the federal administrator, the President is responsible for ensuring both the integrity and the delivery of environmental reviews under federal jurisdiction in the territory covered by the Agreement. The President also seeks to ensure the coordination of environmental assessment requirements under the Agreement with those of the Act.

SECTION III

Planning Overview

Planning Context

Protecting our environment while building a strong economy is a sustainable development challenge Canadians face every day. Environmental assessment responds to this challenge by helping to prevent harm to the environment before a project begins. The Agency is focused on strengthening the federal environmental assessment regime by: establishing a more predictable, consistent and timely process; improving the quality of federal environmental assessments; and increasing opportunities for public participation.

An important factor influencing the Agency's planning context was Bill C-9, an Act to amend the *Canadian Environmental Assessment Act*, which was proclaimed into law on October 30, 2003. The government has committed $51 million over five years to implement the improvements. These include, among others:

- ensuring a timely environmental assessment process by establishing a federal coordinator to assist departments and agencies in working together and with other jurisdictions;
- providing the public with improved and up-to-date information on all federal environmental assessments through the creation of an Internet registry;
- improving the quality of environmental assessment by increasing follow-up to ensure that sound mitigation measures are implemented;
- focusing the application of the Act on projects with adverse environmental effects and reducing the need to assess many smaller ones;
- providing a consistent environmental assessment regime by extending environmental assessment obligations to Crown corporations, beginning three years from the date of royal assent; and
- providing a more certain assessment process for large projects by eliminating the possibility of referring the project to a review panel following a comprehensive study assessment.

Critical Issues

This section outlines the main factors affecting the Agency's development of priorities and plans, as well as its program delivery.

Shared Environmental Management Responsibility

Under the Constitution of Canada, responsibility for environmental management is an area of shared jurisdiction between various levels of government. To minimize duplication and delays, the Agency works with its provincial and territorial counterparts to bring about greater cooperation in environmental assessment, and promote the consistent and predictable application of environmental assessment processes across Canada.

Balancing Competing Interests

Large scale projects subject to a public environmental assessment often give rise to many sensitive issues related to development, environmental protection, Aboriginal interests and federal-provincial relations. Projects being assessed can often be complex, with competing stakeholder interests. Balancing these interests while maintaining productive relationships and delivering high-quality assessments, which meet the expectations of Canadians, is an ongoing challenge.

Aboriginal Peoples

Aboriginal peoples have strong interests in environmental assessment issues. These interests include:

- participating in environmental assessments where Aboriginal peoples/groups may be affected by development;
- ensuring that their traditional knowledge is consistent with the conduct of environmental assessments;
- developing the capacity to participate in and conduct environmental assessments on their lands;
- ensuring minimal disruption of traditional lifestyles and the natural environment; and
- developing environmental assessment processes for projects on their own lands in the context of self-government or comprehensive claim negotiations.

The Agency must consult with Aboriginal peoples on policy issues related to the Act. To this end, an Aboriginal advisory committee will be established. The Agency, with input from this committee, will develop guidelines on how traditional knowledge can be assessed and incorporated into environmental assessments.

Improved Federal Policy Development

The Agency is a strong advocate for the application of strategic environmental assessment as a tool to support improved decision making. Since the implementation of *The Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals*, federal departments have increasingly recognized the role of this valuable tool in helping to promote sustainable development. The Agency will continue to develop its advocacy and advisory role, track national and international development in the field, and provide leadership in this rapidly evolving field of policy research.

Canadian Competitiveness

In a global economy, countries must compete for foreign investment. Environmental sustainability is emerging as a basis for competitiveness and consumers, producers and investors are responding to this change. The efficiency and effectiveness of an environmental assessment process can contribute to a positive view of the country. A more certain, timely and predictable environmental assessment process will also support Canada's competitiveness on the world stage.

Environmental Assessment and Climate Change

The Government of Canada is committed to the Kyoto Protocol and to reaching its greenhouse gas emissions target of six percent below 1990 levels by 2012. At the same time, increased demand for energy is likely to result in more energy related development projects. Environmental assessment will be a useful tool for ensuring that climate change and the government's climate change policies are considered in project development, and that the project considers the potential effects of changes in the climate.

Stakeholders and Partners

The Agency works with a wide range of stakeholders and develops partnerships to promote sound environmental assessment practices in Canada and abroad. The Agency includes the following among its stakeholders and partners:

Federal Departments and Agencies - The Agency administers the federal environmental assessment process. It assists federal departments and agencies in meeting their obligations under the Act and the *Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals*. Through its operational policies and procedures, the Agency improves the way in which environmental assessments are conducted at the federal level. In addition, the Agency works closely with federal departments and agencies on comprehensive studies, in providing administrative and technical support to review panels and mediators and in developing training and guidance material.

Provincial and Territorial Governments - The Agency works closely with other jurisdictions to coordinate federal and provincial environmental assessment activities, such as joint panel review processes for major projects. It also negotiates federal-provincial framework agreements, and works with provincial and territorial governments on all types of environmental assessment review processes.

Aboriginal Peoples - The Agency advises Indian and Northern Affairs Canada to ensure that the environmental assessment regimes developed and implemented pursuant to comprehensive land claims agreements, self-government agreements and devolution initiatives, such as the *Framework Agreement on First Nation Land Management*, are consistent with the requirements of the Act and can be coordinated with existing environmental assessment regimes.

Industry / Proponents - Central to the Agency's mandate is providing all proponents, including the federal government, with a timely and predictable process, and access to both the tools and the information they need to comply with the Act.

Public and Non-governmental Organizations - The Act promotes the integration of public values in decision making. Accordingly, the Agency seeks to maximize the public's participation throughout the environmental assessment process, and places strong emphasis on transparency and information sharing. The Agency provides participant funding to individuals and non-profit organizations to take part in review panels and comprehensive studies.

International Community - International partnerships give Canada the opportunity to share environmental assessment expertise and, at the same time, provide access to the research being undertaken in other countries. Keeping in step with the environmental initiatives of international organizations and other countries also helps to ensure the competitive position of Canadian exporters. In addition, Canada's international environmental assessment responsibilities must respect foreign policy and trade practices, and ensure consistency with the processes of other countries and organizations. As a party to the United Nations Economic Commission for Europe (UNECE) *Convention on Environmental Impact Assessment in a Transboundary Context*, Canada is required to meet the obligations that it subscribed to under the Convention.

SECTION IV

Plans and Priorities by Strategic Outcome

This section presents the plans and priorities for the Agency's three strategic outcomes, which are the long-term benefits that it seeks to provide to Canadians. Key commitments from the Agency's Sustainable Development Strategy have been integrated into this Report on Plans and Priorities to allow ongoing assessment of the Strategy. **http://www.ceaa-acee.gc.ca/017/0004/001/index_e.htm**

The Agency is developing a performance measurement framework for gathering information that will improve decision-making. Measures of performance have been included in this plan. In 2004-2005, systems and processes will be put in place to collect information that will demonstrate how our key activities contribute to our strategic outcomes. Once progress is made in establishing the means for collecting performance information on our key programs, the Agency will begin measuring other areas.

Total Planned Spending (Net of Revenue) by Strategic Outcome

Strategic Outcomes	
Effective and Efficient Environmental Assessment	$12,763,000
Coordinated and Harmonized Environmental Assessment	$5,849,000
Consistent and Predictable Application of Environmental Assessment in Federal Decision Making	$2,356,000

Strategic Outcome 1: Effective and Efficient Environmental Assessment

The Agency is committed to providing Canadians with environmental assessments that are effective, efficient, involve public participation, and support the principles of sustainable development.

Environmental assessment at the federal level is based on the principle of self-assessment. Federal departments and agencies are responsible for making decisions regarding projects and are also responsible for conducting the environmental assessments of those projects. They determine the scope of the project and the factors to be considered, manage the process, and ensure that the assessment is conducted according to requirements of the *Canadian Environmental Assessment Act* or the *Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals.*

The Agency is an advocate of effective and efficient environmental assessments. This advocacy is central to its leadership role within the Canadian environmental assessment community. The Agency provides relevant and timely advice, guidance, training and recommendations to federal decision makers and interested stakeholders. Specifically, it provides administrative and advisory support to review panels and it reviews comprehensive study reports for complex projects, making them available to and inviting comments from the public.

It is estimated that the expenditure requirements for this Strategic Outcome will be $12,763,000.

PRIORITY - Establish, Maintain and Improve Processes and Develop Tools and Mechanisms that Support Environmental Assessment

Benefits / Results for Canadians

Process improvements will contribute to better environmental assessments and therefore address the needs of Canadians in a more effective and consistent manner. Better tools and mechanisms will increase the consistency and predictability of environmental assessments and lead to the consistent application of mitigation measures to deal with potentially adverse environmental effects of projects.

Mechanisms that are well documented and easily accessed lead to a broader understanding of issues such as impacts of trade on the environment, involvement of Aboriginal peoples in the environmental assessment process, as well as research and development activities.

Plans	Expected Results	Time Frame
Manage the panel review process	Effective and efficient environmental assessments that involve public participation	Ongoing
Provide advice, coordination, opportunities for public participation and ministerial support for comprehensive studies and for implementing changes to the comprehensive study and class screening processes	Improved coordination, public participation and process predictability and certainty Compliance with the *Canadian Environmental Assessment Act* in class screenings and comprehensive studies	Ongoing
Develop guidance material on the interpretation of the *Canadian Environmental Assessment Act* and its regulations	Improved knowledge and understanding of the application of the Act	Ongoing
Establish the Aboriginal Advisory Committee	Improved incorporation of Aboriginal perspectives and traditional knowledge in environmental assessments	Aboriginal Advisory Committee established in 2004-2005

Plans	Expected Results	Time Frame
Provide leadership and financial support to research and development projects	Improved knowledge in the science and practice of environmental assessment	Ongoing
Provide support and coordination in the application of Chapters 22 and 23 of the *James Bay and Northern Quebec Agreement* (JBNQA)	High quality environmental assessments conducted pursuant to the JBNQA	Ongoing
Update existing and develop new regulations	Regulatory regime remains relevant to changes in government programs and priorities Improved certainty and consistency by addressing gaps in the application of the Act	Ongoing

Challenges and Risks

- ensuring that environmental assessments comply with legislation and existing agreements, and encourage meaningful public input
- process delays may increase with complexity of issues and resource constraints
- cultivating support within the Aboriginal community for the activities of the Aboriginal Advisory Committee
- addressing the issues of protection of intellectual property and appropriate methodologies for the collection of traditional knowledge which are being debated internationally
- securing adequate stakeholder involvement in the Research and Development Program

Assessing Performance

- satisfaction of stakeholders with the environmental assessment process
- level of public participation
- cost to complete environmental assessments is a small percentage of the total estimated project costs
- increased number of partnerships built within the context of the Research and Development Program

PRIORITY - Provide Opportunities for Public Participation in the Environmental Assessment Process

Benefits / Results for Canadians

Opportunities for more meaningful public participation will lead to higher quality environmental assessments. Improvements to the public registry system will facilitate more meaningful public participation through the availability of timely information. Facilitating public participation will ensure that the environmental assessment process addresses the needs of Canadians.

Plans	Expected Results	Time Frame
Maintain and promote the Canadian Environmental Assessment Registry Internet Site	High level of compliance and high-quality information to facilitate effective participation	Ongoing
Provide funding and promote the program to facilitate public participation in review of projects undergoing comprehensive studies or panel reviews	Increased quality of participation in the environmental assessment process	Ongoing
Promote public participation in screening assessments	Increased public participation	Ongoing
Issue Ministerial Guidelines on Assessing the Need for and Level of Public Participation in Screening-level Environmental Assessments Under the *Canadian Environmental Assessment Act*	Meaningful public participation in screening level environmental assessments	2004-2005

Challenges and Risks

- expanded opportunities for public participation

Assessing Performance

- assess the quality of posted information in the Registry against criteria to be developed

PRIORITY - Continuous Learning in the Environmental Assessment Process

Benefits / Results for Canadians

Continuous learning involves regularly reviewing activities and accomplishments, assessing successes and modifying processes to improve outcomes. Tackling new environmental assessment practices such as incorporating climate change considerations, developing resource material on strategic environmental assessment and coordinated training approaches will improve the overall environmental assessment process within Canada.

Plans	Expected Results	Time Frame
Initiate an ongoing government-wide quality assurance program for federal authorities and entities specifically regulated under the Act	Continuous improvement in compliance and quality Appropriate allocation of environmental assessment resources	Ongoing
Implement the Follow-up Repository and provide access through the Agency Web site	Improved access to quality follow-up data and increased follow-up expertise in the federal government	Ongoing

Challenges and Risks

- obtaining the participation of environmental assessment practitioners to contribute to the Follow-up Repository

Assessing Performance

- monitoring the commitments outlined in the Agency's Sustainable Development Strategy and progress in meeting these commitments through an internally developed management and tracking system
- usage statistics for the Follow-up Repository and the Web pages

Strategic Outcome 2: Coordinated and Harmonized Environmental Assessment

> *The Agency is committed to providing Canadians with environmental assessment approaches that are coordinated across government and harmonized with other jurisdictions.*

With shared responsibility for the environment, a single project in Canada will often be subject to the environmental requirements of more than one level of government. As such, a project may be subject to more than one environmental assessment regime with each party being required to undertake an environmental assessment in accordance with its own legal environmental assessment requirements. Coordination of environmental assessment is therefore required to avoid duplication, increase certainty, as well as reduce costs and delays.

The Agency continues to develop strong relationships with other jurisdictions and partners in order to establish common goals and advance the interest of sound environmental assessment. Improvements that harmonize and coordinate environmental assessments across jurisdictions increase the likelihood that Canadians' needs are being addressed.

It is estimated that the expenditure requirements for this Strategic Outcome will be $5,849,000.

PRIORITY - Improve Coordination within the Federal Environmental Assessment Process

Benefits / Results for Canadians

Plans	Expected Results	Time Frame
Implement the Federal Environmental Assessment Coordinator (FEAC) role for multi-jurisdictional reviews and comprehensive studies	Improved timeliness and clarity of environmental assessments Improved coordination among federal departments and agencies	Ongoing
Establish and implement an evaluation framework for the Agency as federal environmental assessment coordinator	Continuous improvement for the federal environmental assessment coordinator	Ongoing
Enhance the role of facilitation and dispute resolution in environmental assessment	Greater collaboration among stakeholders resulting in greater clarity and timeliness of environmental assessments	Ongoing

Challenges and Risks

- need for Agency leadership in providing clear communication to increase the understanding of the application of the FEAC process
- balancing the expectations of industry and provincial governments with those of the public and environmental groups in the application of the FEAC process

Assessing Performance

- application of an evaluation framework to measure Agency performance as federal environmental assessment coordinator
- effective use of dispute resolution mechanisms

PRIORITY - Establish Cooperative Environmental Assessment Processes Across Jurisdictions

Benefits / Results for Canadians

Coordinated and cooperative environmental assessment provides a clear and understandable process that facilitates public participation and minimizes conflicts. Cooperation also contributes to efficiency and improved overall effectiveness by ensuring that environmental effects of proposed projects are jointly considered before governments make decisions. Coordination with international jurisdictions ensures that the Canadian perspective is taken into account to protect the interests of citizens and industry.

Plans	Expected Results	Time Frame
Investigate transboundary petitions and requests and provide opportunities for dispute resolution where appropriate	Opportunities available to resolve the issues through interest-based negotiation	Ongoing
Provide support to federal negotiators in addressing environmental assessment issues in Aboriginal land claims and self-government agreements	Sound environmental assessment regimes meet or exceed the requirements of the Act within Aboriginal land claim and self-government agreements	Ongoing
Negotiate and implement agreements on environmental assessment, including bilateral agreements with interested provinces and territories	Better coordination on multi-jurisdictional environmental assessments	Ongoing
Develop Canadian position and participate in negotiations of international agreements	Canadian interests are considered in agreements	When required

Challenges and Risks

- dealing with stalled negotiations which are often outside the control of the Agency
- failing to reach agreement on domestic environmental assessment processes can lead to duplication, extended time frames for assessments and added costs
- need for consistent presence at international negotiations to ensure new obligations for Canada are compatible with environmental assessment practices or legislative requirements

Assessing Performance

- principles of environmental assessment at the federal level are reflected in self-government and land claim agreements, as well as in implementing legislation
- increase in the number of cooperative agreements or arrangements on environmental assessment

PRIORITY - Build Strong Relationships with Partners and Stakeholders

Benefits / Results for Canadians

Building stronger relationships enables the Agency to conduct its business with stakeholders in a more effective manner, supporting the development and advancement of sound environmental assessment practices across the country. This helps to improve the certainty, predictability, and timeliness of environmental assessments, supporting the government's focus on developing a strong economy in partnership with healthy communities.

Plans	Expected Results	Time Frame
Enhance the role of regional offices as key centres of guidance and assistance to partners in the federal environmental assessment process	Increased understanding of the environmental assessment process	Ongoing
Strengthen relationships with partners through interdepartmental and multi-stakeholder committees	Better collaboration between stakeholders to improve certainty, timeliness and predictability of environmental assessments	Ongoing
Use collaborative processes and dispute resolution techniques where appropriate	Improved relationships with stakeholders	Ongoing

Challenges and Risks

- successfully engaging key partners

Assessing Performance

- stakeholders have a clear understanding of the environmental assessment process
- satisfaction of clients

Strategic Outcome 3: Consistent and Predictable Application of Environmental Assessment in Federal Decision Making

> *The Agency is committed to providing Canadians with consistent and predictable application of environmental considerations in federal decision making.*

The Agency has a leadership role in assisting federal departments and agencies in complying with the *Canadian Environmental Assessment Act* and *The Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals*. The Agency's objective is to work with other government departments to promote consistent application of both instruments. In addition, the Agency addresses areas where discrepancies or gaps within the federal environmental assessment process may exist.

Amendments to the *Canadian Environmental Assessment Act* provide a clearer and stronger role for the Agency in promoting, monitoring and facilitating compliance.

It is estimated that the expenditure requirements for this Strategic Outcome will be $2,356,000.

PRIORITY - Enhance Monitoring and Promote Compliance

Benefits / Results for Canadians

Responsibility for compliance is shared under the federal environmental assessment process. Responsible authorities assess the environmental consequences of their actions and take these consequences into account in their decisions. The Canadian Environmental Assessment Agency works to ensure the consistency and quality of all environmental assessments involving the federal government.

In addition to the plans detailed below, many other plans listed under other priorities, such as the Quality Assurance Program, the Agency's Registry Web site, as well as the training and advice provided to stakeholders, play a key role in promoting compliance and enhancing monitoring.

Plans	Expected Results	Time Frame
Review new government initiatives for environmental assessment and strategic environmental assessment implications, providing advice to the Minister and other government departments as required	Integration of environmental considerations early in the decision making process Better environmental analysis in support of federal decision making	Ongoing
Improve training and guidance materials to promote consistent application of the Act	Increased understanding of the application of the Act and improved compliance with the Act	Ongoing
Implement the strategic plan for training and guidance	Enhanced knowledge and skills of environmental assessment practitioners and improved compliance with the Act	Ongoing

Challenges and Risks

- complexity and multi-faceted nature of the federal environmental assessment process, and its linkage to environmental assessments of other jurisdictions
- decentralized implementation of most federal environmental assessments
- securing the active participation of other federal departments and agencies in training and guidance activities to promote compliance with the Act

Assessing Performance

- effectiveness of training

PRIORITY - Provide Quality Advice

Benefits / Results for Canadians

To deliver on its mandate, the Agency must be highly regarded within the environmental assessment community. Providing quality advice to stakeholders will increase the likelihood that appropriate and effective practices are employed during environmental assessments and that the public's issues are considered during the decision-making process.

Plans	Expected Results	Time Frame
Provide training, guidance and advice on environmental assessment, on the implementation of the *Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals* and on the interpretation of the *Canadian Environmental Assessment Act*	Improved understanding and application of the *Canadian Environmental Assessment Act* Improve training and guidance materials to promote consistent application of the Act Improvements in the integration of environmental considerations early in the federal government decision making process	Ongoing
Participate in and provide support to the Regulatory Advisory Committee, the Senior Management Committee on Environmental Assessment and the Aboriginal Advisory Committee	Increased understanding and collaboration among stakeholders in the application of the Act	Ongoing

Challenges and Risks

- continuing to increase Agency's reach
- facilitating strategic environmental assessments will require the participation of departments and agencies

Assessing Performance

- effectiveness of training and guidance

PRIORITY - Maintain a High Level of Internal Expertise

Benefits / Results for Canadians

Staff expertise and competencies improve the effectiveness and efficiency of environmental assessments. Recognized expertise and competencies promote the credibility of the Agency within the environmental assessment community.

Plans	Expected Results	Time Frame
Link employee competencies and performance to organizational priorities in an effort to move toward a competency-based management model	Agency is able to identify gaps in its competencies and recruit accordingly to maintain a competent workforce	Pilot program in 2004/2005, and widen implementation if successful in 2005/2006
Implement the Agency's continuous learning policy and hold the monthly learning series focussing on learning programs that explore innovative trends in environmental assessment	Staff skills are current and relevant	Ongoing
Provide training in negotiation and facilitation to Agency employees acting in the role of the federal environmental assessment coordinator	Improved ability to facilitate and encourage collaboration among stakeholders	Ongoing
Participate in and plan national and international conferences on environmental assessment	Improved knowledge in the practice of environmental assessment	Ongoing

Challenges and Risks

- implementing a competency-based management system represents a fundamental shift from the management style to which some employees are accustomed, and will require extensive communication with staff
- adapting private sector tools and processes to the federal environment

Assessing Performance

- performance will be measured through a variety of means including employee performance reports and reports to central agencies

SECTION V

Management

Management Accountability

Public service modernization has been a priority for the federal government for several years. As part of this continuing effort, the Treasury Board Secretariat has provided the Management Accountability Framework for management improvement in the public service. The Framework was developed to provide deputy heads and all public service managers with a clear statement of expectations that reflects the different elements of current management responsibilities.

The new Framework builds on modern comptrollership and links to other initiatives currently under way including Human Resources Modernization and Government On-Line. To date, much work has been completed at the Agency on these initiatives. This Framework serves as an important tool in guiding the Agency's activities as it continues to incorporate modern management practices into its work.

Human Resource Management

The Agency is committed to ensuring that it is an exceptional workplace of choice and will continue to improve its human resource management practices and activities in 2004-2005. It will implement the *Public Service Modernization Act*, develop its Human Resources Plan and implement an action plan to address issues from the Public Service Employee Survey.

Modern Comptrollership

Modern comptrollership is a federal management reform that focuses on the sound management of resources and effective decision making. It helps federal departments and agencies focus on Canadians' concerns about the value that they obtain for their tax dollars. The Agency will continue to implement its Modern Comptrollership Action Plan which will embed modern management practices at the Agency.

Government On-Line

In 2003, the Agency developed a Government On-Line strategic plan to guide its electronic service delivery. In fiscal year 2004-2005 the Agency will review and improve the current information management/information technology function. An integrated planning model for technology initiatives will be developed and implemented and the Agency will conduct stakeholder profiling and surveying.

Strategic Outcomes and Agency Business Line

The Agency has one business line, which is also its mission: to provide Canadians with high-quality federal environmental assessments that contribute to informed decision making in support of sustainable development.

The Strategic Outcomes provide structure to the *2004-2005 Report on Plans and Priorities* and explain the Agency's results and how they benefit Canadians. The cost of each Strategic Outcome includes all direct expenditures, as well as a proportionate allocation of approximately $6 million in indirect program costs (including management and administration, overhead and services provided without charge). Total resources by Strategic Outcome are thereby reconciled with the net cost of the program figures (see Table 2: Departmental Planned Spending).

Table 1: Strategic Outcomes and Business Lines

	Strategic Outcome 1	Strategic Outcome 2	Strategic Outcome 3	Total
Agency Business Line is Environmental Assessment	Effective and efficient environmental assessment	Coordinated and harmonized environmental assessments	Consistent and predictable application of environmental considerations in federal decision making	
	$12,763,000	**$5,849,000**	**$2,356,000**	**$20,968,000**

Accountability

The Agency fulfils its mission through one business line – environmental assessment. The reporting structure to the Minister of the Environment is shown in the figure below.

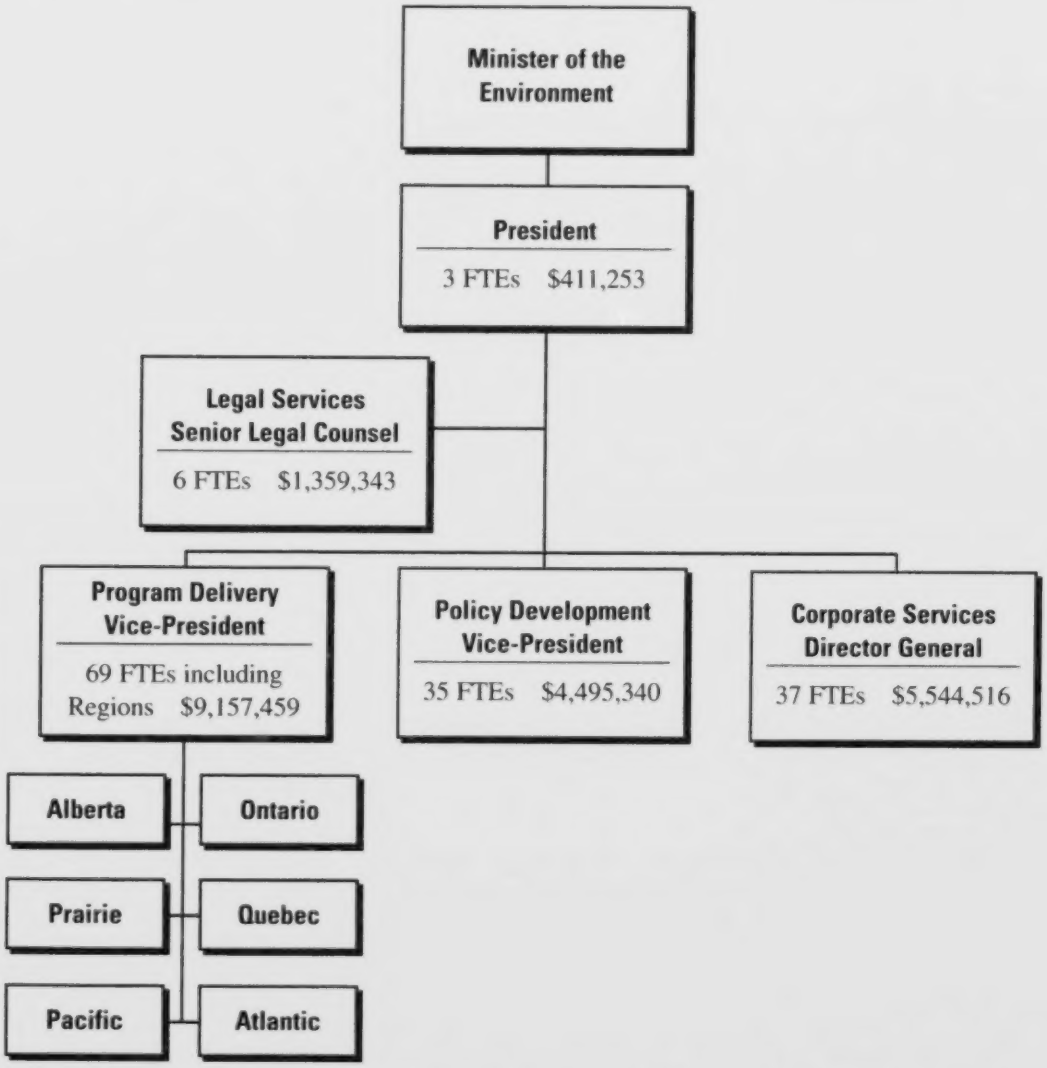

Note: The Program Delivery sector is the source for expertise and advice on the operational aspects of implementing the environmental assessment process under the Act. Sector staff focus on assisting federal authorities on the application and delivery of effective and efficient environmental assessment. Regional staff assist in coordinating federal participation and in working with other jurisdictions to promote harmonized environmental assessment.

The Policy Development sector helps to define the public policy objectives of the government in the area of environmental assessment and develops the conceptual framework required to establish, maintain and promote effective environmental assessment processes. This work includes the policy framework for harmonization and improving the consistency and predictability of environmental considerations in the federal decision-making process.

Corporate and Legal Services provide legal and administrative services to the Agency in support of program and policy operations.

Departmental Planned Spending

Table 2: Departmental Planned Spending

	Forecast Spending* 2003-2004	Planned Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007
	(thousands of dollars)			
Budgetary Main Estimates	**16,242**	21,384	20,086	19,378
Less: Respendable Revenue	**(3,501)**	(3,501)	(3,501)	(3,501)
Total Main Estimates	**12,741**	17,883	16,585	15,877
Adjustments:				
Supplementary funding to implement the renewed *Canadian Environmental Assessment Act*	**4,381**	-	-	-
Compensation for collective bargaining and employee benefit	**150**	-	-	-
Carry forward of 2002-2003 Eligible Lapsing Funds	**496**	-	-	-
Northern Gas Project	**200**	300	250	-
Audit and Comptrollership initiatives	**108**	-	-	-
Forecasted Lapse*	**(300)**	-	-	-
Net Planned Spending	**17,776**	18,183	16,835	15,877
Less: Non-respendable revenue	**-**	-	-	-
Plus: Cost of services received without charge	**2,096**	2,785	2,797	2,789
Net Cost of Program	**19,872**	20,968	19,632	18,666
Full-Time Equivalents	**130**	150	150	142

* Reflects best forecast of total planned spending to the end of the fiscal year.

Note: *Planned spending*

Current year forecast spending is approximately $5 million greater that the 2003-2004 Main Estimates, due mostly to the additional cost of implementing the renewed *Canadian Environmental Assessment Act*. Spending patterns over the planning horizon reflect a revised annual program cost base of approximately $18.7 million plus $3 million in additional temporary implementation costs for the renewed Act, allocated over 2004-2005 and 2005-2006.

SECTION VI

Annexes

Summary of Transfer Payments

Table 3: Summary of Transfer Payments

	Forecast Spending 2003-2004	Planned Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007
	(thousands of dollars)			
Contributions	857	1,474	1,474	1,474
Canadian Environmental Assessment Agency				
Total Transfer Payments	857	1,474	1,474	1,474

Note: Planned contributions to facilitate public participation in review panels (i.e. participant funding) are directly related to the overall level of panel activity undertaken in a given year. The Agency has established a planned level of $1 million in participant funding, although actual costs may vary substantially from year to year. At the time of printing, 2003-2004 participant funding costs are expected to be less than $300,000.

Source of Respendable and Non-respendable Revenue

Table 4: Source of Respendable and Non-respendable Revenue

	Forecast Revenue 2003-2004	**Planned Revenue 2004-2005**	Planned Revenue 2005-2006	Planned Revenue 2006-2007
Respendable Revenue	*(thousands of dollars)*			
Revenues credited to the Vote				
Cost recovery for environmental assessment services	200	**3,351**	3,351	3,351
Cost recovery for publications, training and education materials (federal)	153	**90**	90	90
Cost recovery for publications, training and education materials (external)	104	**60**	60	60
Total Respendable Revenue	-	**3,501**	3,501	3,501
Non-respendable Revenue				
Refund from Previous Year Expenditures	1	-	-	-
Total Program Revenues	458	**3,501**	3,501	3,501

Note: The $3.4 million authority for recovery of panel review costs is dependent on the level of panel activity that is eligible for cost recovery. During 2003-2004, two cost-recoverable panels were undertaken for a total of approximately $200,000 in forecast revenue from panel activities.

Net Cost of Program for the Estimates Year

Table 5: Net cost of Program for the Estimates Year

	Canadian Environmental Assessment Agency *(thousands of dollars)*
Net Planned Spending	18,183
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada	1,544
Contributions covering employees' share of employees insurance premiums and expenditures costs paid by Treasury Board	727
Workers' compensation coverage provided by Human Resources Development Canada	-
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	514
2004-2005 Net Cost of Program	20,968

Note: The Agency obtains selected financial services, materiel management, informatics as well as compensation and benefits services under a shared services agreement with Environment Canada.

Major Federal Statutes and Agreements Administered

The only federal statute solely administered by the Agency is the *Canadian Environmental Assessment Act*. The Minister has responsibility to Parliament for the following associated regulations:

Table 6: Major Federal Statutes and Agreements Administered

Law List Regulations	SOR/94-636 (October 7, 1994)
Comprehensive Study List Regulations	SOR/94-638 (October 7, 1994)
Inclusion List Regulations	SOR/94-637 (October 7, 1994)
Exclusion List Regulations	SOR/94-639 (October 7, 1994)
Federal Authorities Regulations	SOR/96-280 (May 28, 1996)
Projects Outside Canada Environmental Assessment Regulations	SOR/96-491 (November 7, 1996)
Regulations Respecting the Coordination by Federal Authorities of Environmental Assessment Procedures and Requirements	SOR/97-181 (April 8, 1997)
Environmental Assessment Review Panel Service Charges Order	SOR/98-443 (August 26, 1998)
Canada Port Authority Environmental Assessment Regulations	SOR/99-318 (July 28, 1999)

Regulatory Initiatives

The following table outlines the Agency's major and significant regulatory initiatives scheduled for implementation during 2004-2005.

Table 7: Regulatory Initiatives

REGULATORY INITIATIVES	EXPECTED RESULTS
Development of *Crown Corporation Regulations*	
Crown corporations will become federal authorities in June 2006. Regulations will set out a modified environmental assessment process for specific Crown corporations or classes of corporations in recognition of their unique circumstances.	• Frameworks for these regulations will be developed, to serve as a basis for consultations with Crown corporations and interested stakeholders • Frameworks will then be drafted into regulation format
Amendments to the *Exclusion List Regulations*	
New entries will be added to these regulations to prescribe new classes of projects to be excluded from environmental assessment, and to modify thresholds of certain existing entries.	• Reductions in the number of environmental assessments of projects having insignificant effects conducted by federal responsible authorities, particularly with regard to screening assessments • More efficient and effective use of environmental assessment resources
Amendments to *Federal Coordination Regulations*	
Federal Coordination Regulations will be amended to take into account changes brought about by the renewed Act.	• Increased coordination among federal departments in fulfilling environmental assessment requirements and improved coordination with other participants in the environmental assessment process, including provinces, industry, environmental organizations and others • A more timely and predictable environmental assessment process • Increased transparency in the environmental assessment process

REGULATORY INITIATIVES	EXPECTED RESULTS
Amendments to *Canada Port Authority Environmental Assessment Regulations* In accordance with changes brought about by the renewed Act, amendments to these regulations are needed to ensure the comprehensiveness, consistency, transparency and overall quality of port authorities environmental assessment processes.	• Environmental assessment procedures for port authorities will be consistent with provisions of the amended *Canadian Environmental Assessment Act*, particularly with regard to comprehensive studies and the Registry
Development of Airport Authority Regulations In accordance with changes brought about by the renewed Act, these regulations will close a gap in the Act by requiring airport authorities to conduct an assessment of the environmental effects of projects located on the federal land over which those authorities have administration, management, or other specified rights or interests.	• A comprehensive environmental assessment process that captures all appropriate airport authority activities for assessment • Improved consistency and quality of the environmental assessment process for airports • Increased transparency and greater opportunities for public involvement in the assessment process
Amendments to the *Inclusion List Regulations and the Law List Regulations* to ensure that an environmental assessment under the *Canadian Environmental Assessment Act* process is conducted prior to the issuance of a licence under the International Boundary Waters Treaty Act Regulations.	• Improved consistency and quality of the environmental assessment process for projects and activities affecting Canada – U.S. transboundary waters

For Further Information Please Contact

Director of Communications
Canadian Environmental Assessment Agency
160 Elgin Street, 22nd floor
Ottawa ON K1A 0H3

Telephone: (613) 948-2673
Fax: (613) 957-0946

E-mail: info@ceaa-acee.gc.ca

The Canadian Environmental Assessment Agency's Web site

www.ceaa-acee.gc.ca

The Treasury Board Secretariat's Web site

www.tbs-sct.gc.ca

BUDGET DES DÉPENSES

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Budget des dépenses
2004-2005

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Téléphone : (613) 941-5995
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2005-III-102
ISBN 0-660-62497-4

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005

L'honorable
Ministre de l'Environnement

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I **Messages** 1

Message du ministre 1

Déclaration de la direction 2

SECTION II **Raison d'être** 3

SECTION III **Survol de la planification** 5

Contexte de planification 5

Intervenants et partenaires 7

SECTION IV **Plans et priorités par résultat stratégique** 9

Résultat stratégique 1 :

Des évaluations environnementales efficaces et efficientes 10

Résultat stratégique 2 :

Des évaluations environnementales coordonnées et harmonisées 15

Résultat stratégique 3 :

Une application cohérente et prévisible de l'évaluation environnementale au processus décisionnel fédéral 19

SECTION V **Gestion** 23

Responsabilisation en matière de gestion 23

Gestion des ressources humaines 23

Fonction de contrôleur moderne 23

Gouvernement en direct 24

Résultats stratégiques et secteur d'activités de l'Agence 24

Responsabilités 25

Dépenses ministérielles prévues 26

SECTION VI **Annexes** 27

Sommaire des paiements de transfert 27

Source des fonds renouvelables et non renouvelables 28

Coût net du programme pour l'exercice budgétaire 29

Principales lois fédérales et ententes administrées 29

Initiatives réglementaires 30

SECTION I

Messages

Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Ce rapport décrit les principaux plans, priorités et avantages escomptés pour les Canadiens et Canadiennes au cours des trois prochaines années. Ces avantages découlent de la mission de l'Agence : donner aux Canadiens des évaluations environnementales fédérales de grande qualité qui mènent à des décisions éclairées à l'appui du développement durable.

L'évaluation environnementale est un outil de première ligne pour protéger l'environnement, auquel Canadiens et Canadiennes accordent tellement d'importance. Ce processus systématique de collecte d'information contribue à faire en sorte que les projets à l'égard desquels le gouvernement fédéral a des responsabilités décisionnelles soient compatibles avec un environnement sain et durable, pour les générations actuelles et futures.

Le projet de loi C-9, loi modifiant la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale,* a été promulgué le 30 octobre 2003. La mise en œuvre de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* renouvelée est essentielle pour que l'Agence puisse produire de meilleurs résultats pour le peuple canadien en 2004-2005.

Afin de renforcer le processus fédéral d'évaluation environnementale, l'Agence continuera d'établir des partenariats plus solides avec les intervenants, d'exécuter ses programmes de base, de contribuer aux initiatives fédérales et d'adopter des mesures pour améliorer la cohérence et la prévisibilité du processus.

En coordonnant le processus et les pratiques d'évaluation environnementale à l'échelle du pays, l'Agence continuera d'intensifier son rôle de défenseur et de conseiller, en servant de chef de file dans ce secteur en pleine évolution.

Je suis donc heureux de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* de l'Agence.

Stéphane Dion
Ministre de l'Environnement

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Le document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncées dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005 :*

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Le document est complet et exact.
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion ministérielle.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

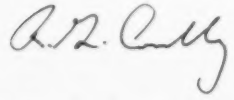

Robert G. Connelly
Président par intérim
Le 30 avril 2004

SECTION II

Raison d'être

L'Agence joue un rôle de chef de file et de centre d'expertise pour les évaluations environnementales fédérales. Elle est chargée de l'administration globale du processus fédéral d'évaluation environnementale, dans le contexte duquel les ministères et organismes fédéraux ont procédé à plus de 6 000 évaluations en 2002-2003.

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale donne aux Canadiens des évaluations environnementales fédérales de grande qualité qui mènent à des décisions éclairées à l'appui du développement durable.

Dirigée par son président, qui rend compte directement au ministre de l'Environnement, l'Agence tire son mandat des textes suivants :

i) la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et ses règlements d'application;

ii) l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale et les ententes bilatérales conclues avec les gouvernements provinciaux qui établissent des arrangements convenus entre les parties en vue de la coopération pour la tenue d'évaluations environnementales; et

iii) les accords internationaux auxquels le Canada est partie et qui contiennent des dispositions sur les évaluations environnementales, comme la *Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier* de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ratifiée en mai 1998).

L'Agence aide en outre le ministre de l'Environnement à mettre en œuvre *La directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* en fournissant aux ministères et organismes fédéraux une orientation sur les exigences et les questions relatives à l'évaluation environnementale des politiques et des programmes proposés.

L'Agence sert les Canadiens en assumant divers rôles qui contribuent de la manière énoncée ci-après à l'atteinte de ses résultats stratégiques :

Des évaluations environnementales efficaces et efficientes

- fournir un appui administratif et consultatif aux commissions d'examen, aux processus de médiation et aux études approfondies;
- gérer le processus fédéral d'évaluation environnementale établi par la Loi et ses règlements d'application;
- donner au public des occasions de participer véritablement au processus fédéral d'évaluation environnementale;
- promouvoir ou effectuer des recherches sur des questions relatives à l'évaluation environnementale; et
- allouer une aide financière aux personnes et aux organisations participant aux commissions d'examen et aux études approfondies.

Des évaluations environnementales coordonnées et harmonisées

- favoriser l'élaboration de techniques et de pratiques sûres en matière d'évaluation environnementale, en coopération avec d'autres organismes et d'autres groupes; et
- favoriser l'uniformisation et l'harmonisation des activités d'évaluation environnementale partout au Canada, à tous les échelons de gouvernement.

Une application cohérente et prévisible de l'évaluation environnementale au processus décisionnel fédéral

- promouvoir la mise sur pied de processus d'examen préalable par catégorie pour les projets ayant des effets environnementaux négligeables;
- favoriser l'utilisation de l'évaluation environnementale stratégique comme instrument de base pour étayer la prise de décisions éclairées; et
- encourager, en matière d'évaluation environnementale, le recours à des pratiques judicieuses qui soient conformes aux pratiques établies par la Loi.

Le président de l'Agence a en outre été désigné par décret administrateur fédéral des régimes de protection environnementale et sociale établis dans les chapitres 22 et 23 de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* de 1975. À ce titre, le président doit assurer à la fois l'intégrité et la réalisation des examens environnementaux relevant de la compétence fédérale dans le territoire visé par la Convention. Le président cherche aussi à coordonner les exigences en matière d'évaluation environnementale prévues à la Convention et celles de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

SECTION III

Survol de la planification

Contexte de planification

Les Canadiens sont confrontés quotidiennement à un double défi en matière de développement durable : protéger l'environnement tout en renforçant l'économie. L'évaluation environnementale, qui est réalisée avant que le projet ne soit mis en œuvre, relève ce défi en contribuant à éviter que le projet ne cause des dommages à l'environnement. L'Agence se concentre sur le renforcement du régime fédéral d'évaluation environnementale par les mesures suivantes : établissement d'un processus plus prévisible, plus uniforme et plus opportun; amélioration de la qualité des évaluations environnementales fédérales; multiplication des occasions de participation du public.

Un facteur a fortement influencé le contexte de planification de l'Agence : la promulgation du projet de loi C-9, loi modifiant la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, le 30 octobre 2003. Le gouvernement a engagé 51 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en œuvre des améliorations prévues. En voici quelques-unes :

- établir un processus opportun d'évaluation environnementale par la nomination d'un coordonnateur fédéral qui aidera les ministères et organismes à travailler en partenariat et avec d'autres instances;
- mettre à la disposition du public, par la mise en place d'un registre Internet, des renseignements plus complets et à jour sur toutes les évaluations environnementales fédérales;
- améliorer la qualité de l'évaluation environnementale en renforçant le suivi pour assurer la mise en œuvre de mesures d'atténuation efficaces;
- axer les efforts d'application de la Loi sur des projets ayant des effets néfastes sur l'environnement et réduire le besoin d'évaluer un grand nombre de projets de moindre portée;
- établir un régime d'évaluation environnementale uniforme en étendant les obligations en la matière aux sociétés d'État, trois ans après la sanction royale du projet de loi; et
- prévoir un processus d'évaluation plus prévisible pour les projets d'envergure en éliminant la possibilité de renvoyer le projet devant une commission d'examen à la suite d'une étude approfondie.

Enjeux critiques

La section qui suit passe en revue les principaux facteurs ayant une incidence sur l'établissement des plans et des priorités de l'Agence, ainsi que sur l'exécution de ses programmes.

Responsabilité partagée de la gestion environnementale

La Constitution canadienne partage entre diverses administrations (c.-à-d. entre plusieurs ordres de gouvernement) la responsabilité de la gestion environnementale. Pour minimiser les chevauchements et les retards, l'Agence travaille de concert avec ses homologues provinciaux et territoriaux à intensifier la coopération en évaluation environnementale et à promouvoir l'application uniforme et prévisible des processus d'évaluation environnementale dans tout le Canada.

Établissement d'un équilibre entre des intérêts divergents

Les projets à grande échelle assujettis à une évaluation environnementale publique soulèvent souvent un grand nombre de questions délicates liées au développement, à la protection de l'environnement, aux intérêts autochtones et aux relations fédérales-provinciales. Il est fréquent que les projets soumis à l'évaluation soient complexes et mettent en cause des intérêts divergents. Établir un équilibre entre ces intérêts tout en maintenant des relations productives et en offrant des évaluations de grande qualité qui répondent aux attentes des Canadiens constitue un défi permanent.

Autochtones

Les Autochtones s'intéressent de près aux questions relatives à l'évaluation environnementale, en particulier à celles concernant :

- la participation aux évaluations environnementales dans les cas où le développement pourrait toucher des particuliers ou des groupes autochtones;
- la convergence du savoir traditionnel et de la tenue des évaluations environnementales;
- le renforcement de la capacité à participer à des évaluations environnementales sur leurs terres et à en réaliser;
- la minimisation des atteintes aux styles de vie traditionnels et au milieu naturel; et
- l'élaboration de processus d'évaluation environnementale pour les projets prévus sur leurs terres, dans le contexte des négociations sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale.

L'Agence doit consulter les Autochtones sur les questions de politique liées à la Loi. Un comité consultatif autochtone sera établi à cet effet. L'Agence élaborera à partir de la contribution de ce comité des lignes directrices sur les moyens à employer pour évaluer le savoir traditionnel et l'incorporer aux évaluations environnementales.

Amélioration de l'élaboration des politiques fédérales

L'Agence est un ardent défenseur de l'utilisation de l'évaluation environnementale stratégique comme instrument pour étayer une meilleure prise de décision. Depuis la mise en œuvre de *La directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, les ministères fédéraux reconnaissent de plus en plus le rôle de cet outil précieux dans la promotion du développement durable. L'Agence continuera d'intensifier son rôle de défenseur et de conseiller, de suivre les faits nouveaux à l'échelle nationale et internationale dans ce domaine et de jouer un rôle de chef de file dans le secteur en pleine évolution de la recherche en politiques.

Compétitivité canadienne

Dans le contexte de l'économie mondiale, les pays doivent se faire concurrence pour attirer l'investissement étranger. La durabilité de l'environnement sert de catalyseur à la compétitivité et les consommateurs, les producteurs et les investisseurs réagissent à ce changement. L'efficience et l'efficacité d'un processus d'évaluation environnementale peuvent contribuer à donner une opinion favorable du pays. Un processus plus sûr, plus opportun et plus prévisible améliorera aussi la compétitivité du Canada sur la scène internationale.

Évaluation environnementale et changement climatique

Le gouvernement du Canada s'est engagé à l'égard du Protocole de Kyoto en se fixant comme objectif en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serre un niveau inférieur de 6 % à celui de 1990 d'ici 2012. Parallèlement, l'accroissement de la demande d'énergie se traduira probablement par un nombre plus élevé de projets de développement dans ce domaine. L'évaluation environnementale sera un outil utile pour garantir la prise en compte du changement climatique et des politiques gouvernementales connexes dans l'élaboration des projets, ainsi que des effets possibles des changements du climat sur le projet.

Intervenants et partenaires

L'Agence collabore avec une grande variété d'intervenants et établit des partenariats pour promouvoir de saines pratiques d'évaluation environnementale au Canada et à l'étranger. L'Agence a notamment pour partenaires et intervenants :

Ministères et organismes fédéraux - L'Agence administre le processus fédéral d'évaluation environnementale. Elle aide les ministères et organismes fédéraux à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Loi et de *La directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes.* Par ses politiques et ses procédures opérationnelles, l'Agence améliore le mode d'exécution des évaluations environnementales au niveau fédéral. De plus, elle collabore étroitement avec les ministères et organismes fédéraux aux études approfondies, en fournissant un appui administratif et technique aux commissions d'examen et aux médiateurs, et en élaborant du matériel de formation et d'orientation.

Gouvernements provinciaux et territoriaux - L'Agence collabore étroitement avec d'autres instances afin de coordonner les activités fédérales et provinciales d'évaluation environnementale, comme les processus d'examen de projets d'envergure par des commissions conjointes. Elle négocie des accords-cadres fédéraux-provinciaux et travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à des processus d'examen d'évaluation environnementale de toutes sortes.

Autochtones - L'Agence conseille le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien afin de garantir que les régimes d'évaluation environnementale élaborés et mis en place en vertu d'ententes sur des revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale ou d'initiatives de transfert des attributions, comme l'*Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations*, soient conformes aux dispositions de la Loi et puissent être coordonnés avec les régimes d'évaluation environnementale existants.

Industrie/promoteurs - Un des aspects essentiels du mandat de l'Agence est d'offrir à tous les promoteurs, y compris au gouvernement fédéral, un processus opportun et prévisible, et l'accès aux outils et à l'information dont ils ont besoin pour respecter la Loi.

Organisations publiques et non gouvernementales - La Loi favorise l'intégration des valeurs du public à la prise de décision. En conséquence, l'Agence cherche à optimiser la participation du public tout au long du processus d'évaluation environnementale et accorde beaucoup d'importance à la transparence et au partage de l'information. L'Agence fournit une aide financière aux personnes et aux organismes sans but lucratif qui participent aux commissions d'examen et aux études approfondies.

Collectivité internationale - Les partenariats internationaux donnent l'occasion au Canada de partager ses compétences en évaluation environnementale et d'accéder aux recherches entreprises dans d'autres pays. En se tenant informée des initiatives environnementales entreprises par des organisations internationales et d'autres nations, l'Agence contribue également à assurer la compétitivité des exportateurs canadiens. De plus, les responsabilités internationales du Canada en matière d'évaluation environnementale doivent respecter les politiques et les pratiques commerciales étrangères et être cohérentes par rapport aux processus d'autres pays et d'autres organisations. En tant que partie à la *Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier* de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), le Canada est tenu de s'acquitter des obligations qu'il a contractées aux termes de cette convention.

SECTION IV

Plans et priorités par résultat stratégique

La section IV présente les plans et les priorités correspondant aux trois résultats stratégiques de l'Agence, qui sont les avantages à long terme que celle-ci cherche à procurer aux Canadiens. Les principaux engagements énoncés dans la Stratégie de développement durable de l'Agence ont été intégrés au présent *Rapport sur les plans et les priorités* pour faciliter l'évaluation continue de la Stratégie. **http://www.ceaa-acee.gc.ca/017/0004/001/index_f.htm**

L'Agence élabore actuellement un cadre de mesure du rendement pour la collecte de l'information qui améliorera la prise de décisions. Les mesures du rendement ont été incorporées à ce plan. En 2004-2005, des systèmes et des processus seront mis en place pour recueillir de l'information qui démontrera la contribution de nos principales activités à nos résultats stratégiques. Une fois que des progrès auront été réalisés dans l'établissement des moyens nécessaires pour recueillir de l'information sur le rendement de nos principaux programmes, l'Agence entreprendra des mesures dans d'autres domaines.

Total des dépenses prévues (sans les recettes) par résultat stratégique

Résultats stratégiques	
Des évaluations environnementales efficaces et efficientes	12 763 000 $
Des évaluations environnementales coordonnées et harmonisées	5 849 000 $
Une application cohérente et prévisible de l'évaluation environnementale au processus décisionnel fédéral	2 356 000 $

Résultat stratégique 1 : Des évaluations environnementales efficaces et efficientes

> *L'Agence s'est engagée à procurer aux Canadiens et Canadiennes des évaluations environnementales efficaces et efficientes qui font intervenir le public et qui appuient les principes du développement durable.*

L'évaluation environnementale au niveau fédéral repose sur le principe de l'auto-évaluation. Les ministères et organismes fédéraux chargés de la prise de décision à l'égard de projets sont également responsables de la réalisation des évaluations environnementales de ces projets. Ils établissent la portée du projet et les facteurs dont il faut tenir compte, gèrent le processus en veillant à ce qu'il se déroule conformément aux exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* ou de *La directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes.*

L'Agence joue un rôle de défenseur d'évaluations environnementales efficientes et efficaces, et ce rôle est un élément central du leadership qu'elle exerce au sein de la collectivité canadienne de l'évaluation environnementale. L'Agence donne une orientation, de la formation, des recommandations et des conseils pertinents et opportuns aux décideurs fédéraux et aux intervenants intéressés. Plus précisément, elle fournit un soutien administratif et consultatif aux commissions d'examen, et examine les rapports d'études approfondies portant sur des projets complexes, en les mettant à la disposition du public et en invitant celui-ci à faire des commentaires.

Les dépenses qui seront nécessaires à l'atteinte de ce résultat stratégique sont estimées à 12 763 000 $.

PRIORITÉ - Établir, tenir à jour et améliorer les processus, et élaborer des outils et des mécanismes qui appuient l'évaluation environnementale

Avantages et résultats pour les Canadiens

L'amélioration des processus contribuera à de meilleures évaluations environnementales et répondra ainsi aux besoins des Canadiens de façon plus efficace et plus cohérente. De meilleurs outils et mécanismes augmenteront la cohérence et la prévisibilité des évaluations environnementales et mèneront à l'application uniforme de mesures d'atténuation des effets néfastes que pourraient avoir les projets sur l'environnement.

Des mécanismes amplement étayés par des documents et facilement accessibles permettent de mieux comprendre les enjeux, comme l'incidence du commerce sur l'environnement, la participation des Autochtones au processus d'évaluation environnementale, ainsi que les activités de recherche et développement.

Plans	Résultats escomptés	Période
Gérer le processus d'examen par une commission	Des évaluations environnementales efficaces et efficientes qui font intervenir le public	Permanent
Fournir des conseils, des services de coordination, des occasions de participation du public et du soutien ministériel pour les études approfondies et pour la mise en application des changements apportées au processus régissant ces études et les examens préalables par catégorie	Amélioration de la coordination, de la participation du public ainsi que de la prévisibilité et de la certitude à l'égard du processus. Conformité avec la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* dans les examens préalables par catégorie et les études approfondies	Permanent
Élaborer du matériel d'orientation sur l'interprétation de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de ses règlements d'application	Amélioration des connaissances et du degré de compréhension concernant l'application de la Loi	Permanent
Créer le Comité consultatif autochtone	Incorporation accrue des perspectives autochtones et du savoir traditionnel aux évaluations environnementales	Comité consultatif autochtone créé en 2004-2005

Plans	Résultats escomptés	Période
Assumer le leadership et le financement de projets de R et D	Meilleures connaissances des sciences et des pratiques d'évaluation environnementale	Permanent
Soutenir et coordonner l'application des chapitres 22 et 23 de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*	Réalisation d'évaluations environnementales de haute qualité en vertu de la Convention	Permanent
Actualiser les règlements existants et en élaborer de nouveaux	Le régime de réglementation demeure pertinent face aux changements apportés aux programmes et aux priorités du gouvernement. Renforcement de la certitude et de la cohérence par l'élimination des lacunes dans l'application de la Loi	Permanent

Défis et risques

- faire en sorte que les évaluations environnementales respectent les lois et les ententes en vigueur et qu'elles encouragent une consultation véritable du public
- les retards dans le processus augmenteront peut-être en fonction de la complexité des problèmes et des limites en matière de ressources
- gagner l'appui de la collectivité autochtone à l'égard des activités du Comité consultatif autochtone
- régler les questions liées à la protection de la propriété intellectuelle et aux méthodes pertinentes de collecte des connaissances traditionnelles qui font l'objet de débats un peu partout dans le monde
- obtenir une participation suffisante des intervenants au programme de recherche et développement

Évaluation du rendement

- satisfaction des intervenants à l'égard du processus d'évaluation environnementale
- degré de participation du public
- le coût des évaluations environnementales représente un faible pourcentage du coût total des projets
- accroissement du nombre de partenariats établis dans le cadre du programme de recherche et développement

PRIORITÉ - Donner au public des occasions de participer au processus d'évaluation environnementale

Avantages et résultats pour les Canadiens

Des occasions plus concrètes de participation du public se traduiront par des évaluations environnementales de plus haute qualité. L'amélioration du système du registre public facilitera une participation plus utile du public par un accès à de l'information actualisée. On veillera ainsi à ce que le processus d'évaluation environnementale réponde aux besoins des Canadiens.

Plans	Résultats escomptés	Période
Tenir à jour et promouvoir le site Internet du Registre canadien d'évaluation environnementale	Degré élevé de conformité et information de haute qualité pour faciliter une participation utile	Permanent
Financer et promouvoir le programme pour faciliter la participation du public aux études approfondies ou aux examens par une commission	Qualité accrue de la participation au processus d'évaluation environnementale	Permanent
Promouvoir la participation du public aux examens préalables	Participation accrue du public	Permanent
Publier des lignes directrices ministérielles sur le besoin et le degré de participation du public aux évaluations environnementales au niveau de l'examen préalable en application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*	Participation significative du public aux évaluations environnementales au niveau de l'examen préalable	2004-2005

Défis et risques

- accroître les occasions de participation du public

Évaluation du rendement

- évaluation de la qualité de l'information affichée dans le Registre en fonction de critères qui restent à établir

PRIORITÉ - Apprentissage continu dans le processus d'évaluation environnementale

Avantages et résultats pour les Canadiens

L'apprentissage continu suppose que l'on entreprenne régulièrement l'examen des activités et des réalisations, l'évaluation des réussites et la modification des processus en vue d'améliorer les résultats. L'adoption de nouvelles pratiques d'évaluation environnementale, telles l'incorporation des facteurs liés au changement climatique, l'élaboration de matériel documentaire sur l'évaluation environnementale stratégique et des approches de formation coordonnées, améliorera le processus global d'évaluation environnementale au Canada.

Plans	Résultats escomptés	Période
Amorcer un programme permanent d'assurance de la qualité à l'échelon gouvernemental à l'intention des entités et des autorités fédérales explicitement assujetties à la Loi	Amélioration continue de la conformité et de la qualité Affectation pertinente des ressources consacrées aux évaluations environnementales	Permanent
Mettre en œuvre le Programme d'enregistrement des données de suivi et y donner accès par le site Web de l'Agence	Accès amélioré à des données de suivi de qualité et expertise accrue en matière de suivi au sein de l'administration fédérale	Permanent

Défis et risques

- obtenir des praticiens de l'évaluation environnementale qu'ils contribuent au Programme d'enregistrement des données de suivi

Évaluation du rendement

- surveillance des engagements énoncés dans la Stratégie de développement durable de l'Agence, et des progrès réalisés à cet égard, au moyen d'un système de suivi et de gestion élaboré à l'interne
- usage de statistiques concernant les pages Web et le Programme d'enregistrement des données de suivi

Résultat stratégique 2 : Des évaluations environnementales coordonnées et harmonisées

> *L'Agence s'est engagée à offrir aux Canadiens et Canadiennes des approches d'évaluation environnementale coordonnées à l'échelle de l'administration fédérale et harmonisées avec les autres instances.*

Compte tenu du partage des responsabilités dans le domaine de l'environnement au Canada, un même projet sera souvent assujetti aux exigences environnementales de plusieurs instances. Le projet pourrait ainsi être évalué en fonction de divers régimes d'évaluation environnementale, chaque partie devant réaliser une évaluation environnementale conformément à ses propres prescriptions juridiques en la matière. La coordination de l'évaluation environnementale est dans ce cas nécessaire pour éviter les chevauchements, pour renforcer la certitude et pour réduire les coûts et éviter les retards.

L'Agence continue de développer des liens étroits avec d'autres instances et d'autres partenaires afin d'établir des objectifs communs et faire valoir le bien-fondé d'évaluations environnementales de qualité. Les améliorations qui mènent à une harmonisation et à une coordination des évaluations environnementales entre plusieurs instances augmentent les chances que les besoins des Canadiens soient satisfaits.

Les dépenses qui seront nécessaires à l'atteinte de ce résultat stratégique sont estimées à 5 849 000 $.

PRIORITÉ - Améliorer la coordination au sein du processus fédéral d'évaluation environnementale

Avantages et résultats pour les Canadiens

Plans	Résultats escomptés	Période
Mettre en œuvre le rôle de coordonnateur fédéral de l'évaluation environnementale pour les études approfondies et les examens relevant de plusieurs instances	Amélioration de la rapidité d'exécution et de la clarté des évaluations environnementales Amélioration de la coordination entre les ministères et organismes fédéraux	Permanent
Établir et mettre en œuvre un cadre d'évaluation pour l'Agence, en sa qualité de coordonnateur fédéral de l'évaluation environnementale	Amélioration continue du rôle de coordonnateur fédéral de l'évaluation environnementale	Permanent
Renforcer le rôle de facilitation et de règlement des différends au cours des évaluations environnementales.	Collaboration accrue entre les intervenants, qui se traduira par des évaluations environnementales plus claires et plus opportun	Permanent

Défis et risques

- l'Agence doit faire preuve de leadership en assurant des communications claires afin de renforcer la compréhension à l'égard du processus de coordination fédérale de l'évaluation environnementale
- équilibrer, dans le processus de coordination fédérale de l'évaluation environnementale, les attentes de l'industrie et des gouvernements provinciaux et celles du public et des groupes écologiques

Évaluation du rendement

- application d'un cadre d'évaluation permettant de mesurer le rendement de l'Agence à titre de coordinateur fédéral de l'évaluation environnementale
- utilisation efficace des mécanismes de règlement des différends

PRIORITÉ - Établir des processus concertés d'évaluation environnementale entre les instances

Avantages et résultats pour les Canadiens

La coordination et la coopération au niveau de l'évaluation environnementale mènent à un processus clair et compréhensible qui facilite la participation du public et qui minimise les conflits. La coopération contribue également à l'efficience et à l'amélioration de l'efficacité globale en veillant à ce que les effets des projets proposés sur l'environnement soient étudiés conjointement par les administrations avant que celles-ci prennent des décisions. La coordination avec les instances internationales permet que la perspective canadienne soit prise en compte, de manière à protéger les intérêts des citoyens et de l'industrie.

Plans	Résultats escomptés	Période
Enquêter sur les pétitions et les demandes liées à des effets transfrontaliers et prévoir des occasions de règlement des différends s'il y a lieu	Des occasions sont fournies de régler les différends par une négociation fondée sur les intérêts	Permanent
Appuyer les négociateurs fédéraux qui doivent traiter des questions d'évaluation environnementale dans les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale avec les Autochtones	De bons régimes d'évaluation environnementale qui respectent ou dépassent les prescriptions de la Loi dans les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale	Permanent
Négocier et mettre en œuvre des ententes sur l'évaluation environnementale, y compris des accords bilatéraux avec les provinces et les territoires intéressés	Meilleure coordination des évaluations environnementales relevant de plusieurs instances	Permanent
Définir la position canadienne et participer aux négociations d'ententes internationales	Les ententes tiennent compte des intérêts canadiens	Au besoin

Défis et risques

- il pourrait se produire une paralysie des négociations, sur laquelle l'Agence n'aurait probablement aucun contrôle
- l'absence d'une entente sur les processus nationaux d'évaluation environnementale peut provoquer des chevauchements, le prolongement des délais d'évaluation et des coûts supplémentaires
- il faut assurer une participation cohérente aux négociations internationales pour que les nouvelles obligations du Canada soient compatibles avec les pratiques d'évaluation environnementale ou avec les prescriptions juridiques

Évaluation du rendement

- les principes de l'évaluation environnementale à l'échelon fédéral sont reflétés dans les ententes sur l'autonomie gouvernementale et sur les revendications territoriales, ainsi que dans les lois d'application connexes
- augmentation du nombre d'accords de coopération en matière d'évaluation environnementale

PRIORITÉ - Établir des relations étroites avec les partenaires et les intervenants

Avantages et résultats pour les Canadiens

L'établissement de relations plus étroites permet à l'Agence de travailler plus efficacement avec les intervenants, en favorisant l'élaboration et l'avancement de saines pratiques d'évaluation environnementale partout au pays. Le resserrement des liens aide à améliorer la certitude, la prévisibilité et la rapidité des évaluations environnementales, tout en contribuant à la priorité accordée par le gouvernement au renforcement de l'économie en partenariat avec des collectivités saines.

Plans	Résultats escomptés	Période
Améliorer le rôle des bureaux régionaux comme principaux centres de conseil et d'assistance aux partenaires dans le processus fédéral d'évaluation environnementale	Meilleure compréhension du processus d'évaluation environnementale	Permanent
Resserrer les relations établies avec les partenaires par des comités interministériels et multipartites	Meilleure collaboration entre les intervenants afin d'améliorer la certitude, la prévisibilité et la rapidité des évaluations environnementales	Permanent
Utilisation de processus de collaboration et de techniques de règlement des différends suivant les besoins	Amélioration des relations avec les intervenants	Permanent

Défis et risques

- réussir à faire participer les principaux partenaires

Évaluation du rendement

- les intervenants comprennent bien le processus d'évaluation environnementale
- satisfaction des clients

Résultat stratégique 3 : Une application cohérente et prévisible de l'évaluation environnementale au processus décisionnel fédéral

> *L'Agence s'est engagée à offrir aux Canadiens et Canadiennes une application cohérente et prévisible des facteurs environnementaux au processus décisionnel fédéral.*

L'Agence joue un rôle de chef de file pour ce qui est d'aider les ministères et organismes fédéraux à respecter la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et *La directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. L'objectif de l'Agence est de collaborer avec les autres ministères à promouvoir l'application uniforme de ces deux documents. Elle examine aussi les domaines dans lesquels il pourrait exister des écarts ou des lacunes au niveau du processus fédéral d'évaluation environnementale.

Les modifications apportées à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* clarifient et renforcent le rôle de l'Agence sur le plan de la promotion et de la surveillance de la conformité, ainsi que des efforts de facilitation connexes.

Les dépenses qui seront nécessaires à l'atteinte de ce résultat stratégique sont estimées à 2 356 000 $.

PRIORITÉ - Améliorer la surveillance et promouvoir la conformité

Avantages et résultats pour les Canadiens

Dans le cadre du processus fédéral d'évaluation environnementale, la responsabilité à l'égard de la conformité est partagée. Les autorités responsables évaluent les conséquences de leurs actes pour l'environnement et en tiennent compte dans leurs décisions. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale s'efforce de garantir l'uniformité et la qualité de toutes les évaluations environnementales auxquelles contribue le gouvernement fédéral.

Outre les initiatives décrites ci-dessous, on trouvera, énumérées sous les autres priorités, bien d'autres activités (comme le Programme d'assurance de la qualité, le site Web du Registre de l'Agence et la formation et les conseils offerts aux intervenants) qui jouent un rôle essentiel dans la promotion de la conformité et l'amélioration de la surveillance.

Plans	Résultats escomptés	Période
Étudier les nouvelles initiatives gouvernementales pour en déterminer les répercussions en matière d'évaluation environnementale et d'évaluation environnementale stratégique, en conseillant le Ministre et les autres ministères s'il y a lieu	Intégration des facteurs environnementaux dès le début du processus décisionnel Amélioration de l'analyse environnementale à l'appui de la prise de décision fédérale	Permanent
Améliorer le matériel de formation et d'orientation afin de promouvoir une application uniforme de la Loi	Meilleure compréhension de l'application de la Loi et degré plus élevé de conformité avec cette dernière	Permanent
Mettre en œuvre un plan stratégique en matière de formation et d'orientation	Enrichissement des connaissances et des compétences des praticiens de l'évaluation environnementale, et amélioration de la conformité avec la Loi	Permanent

Défis et risques

- complexité et facettes multiples du processus fédéral d'évaluation environnementale, et ses liens avec les évaluations environnementales d'autres instances
- exécution décentralisée de la plupart des évaluations environnementales fédérales
- obtention d'une participation active des autres ministères et organismes fédéraux aux activités de formation et d'orientation visant à favoriser la conformité avec la Loi

Évaluation du rendement

- efficacité de la formation

PRIORITÉ - Prodiguer des conseils de qualité

Avantages et résultats pour les Canadiens

Pour s'acquitter de son mandat, l'Agence doit jouir d'une très bonne réputation au sein de la collectivité de l'évaluation environnementale. La prestation de conseils de qualité aux intervenants accroîtra les chances que des pratiques appropriées et efficaces soient employées pendant les évaluations environnementales et que les questions d'intérêt public soient prises en compte au cours du processus décisionnel.

Plans	Résultats escomptés	Période
Offrir de la formation, de l'orientation et des conseils sur l'évaluation environnementale, la mise en œuvre de *La directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, et l'interprétation de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*	Amélioration de la compréhension et de l'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* Augmentation du nombre de ministères et d'organismes fédéraux capables d'effectuer des évaluations environnementales stratégiques Amélioration de l'intégration des facteurs environnementaux dès le début du processus décisionnel du gouvernement fédéral	Permanent
Participer et fournir un appui au Conseil consultatif de la réglementation, au Comité supérieur de l'évaluation environnementale et au Comité consultatif autochtone	Amélioration de la compréhension de la Loi et renforcement de la collaboration entre les intervenants pour son application	Permanent

Défis et risques

- continuer d'étendre la portée des travaux de l'Agence
- la facilitation des évaluations environnementales stratégiques exigera la participation des ministères et des organismes

Évaluation du rendement

- efficacité de la formation et de l'orientation

PRIORITÉ - Maintenir un haut niveau d'expertise à l'interne

Avantages et résultats pour les Canadiens

L'expertise et les compétences du personnel contribuent à l'efficacité et à l'efficience des évaluations environnementales. Grâce à la reconnaissance de ses compétences et de son expertise, l'Agence renforce sa crédibilité au sein de la collectivité de l'évaluation environnementale.

Plans	Résultats escomptés	Période
Lier les compétences et le rendement des employés aux priorités organisationnelles afin de s'orienter vers un modèle de gestion axé sur les compétences	L'Agence peut déterminer les lacunes concernant ses compétences et orienter son recrutement en conséquence, en vue de conserver un effectif compétent	Programme pilote en 2004-2005 et, en cas de succès, élargissement de la mise en œuvre en 2005-2006
Appliquer la politique sur l'apprentissage continu de l'Agence et tenir la série d'activités d'apprentissage mensuelles, en se concentrant sur les programmes de formation portant sur les tendances novatrices en évaluation environnementale	Les compétences du personnel sont actualisées et pertinentes	Permanent
Offrir de la formation en négociation et en animation aux employés de l'Agence jouant le rôle de rôle de coordonnateur fédéral de l'évaluation environnementale	Capacité accrue à coordonner et à encourager la collaboration entre les intervenants	Permanent
Participer à des conférences nationales et internationales sur l'évaluation environnementale et planifier de telles rencontres	Approfondissement des connaissances dans la pratique de l'évaluation environnementale	Permanent

Défis et risques

- la mise en œuvre d'un système de gestion axé sur les compétences constitue un changement fondamental par rapport au style de gestion auquel certains employés sont habitués; cet exercice exigera donc des communications poussées avec le personnel
- adaptation d'outils et de processus du secteur privé à l'environnement fédéral

Évaluation du rendement

- le rendement sera mesuré par divers moyens, dont les rapports sur le rendement des employés et les rapports aux organismes centraux

SECTION V

Gestion

Responsabilisation en matière de gestion

La modernisation de la fonction publique est une des priorités du gouvernement fédéral depuis plusieurs années. Dans le cadre de cet effort constant, le Secrétariat du Conseil du Trésor a mis en place le Cadre de gestion et de responsabilisation afin d'améliorer la gestion dans la fonction publique. Le Cadre a été élaboré pour fournir aux administrateurs généraux et à tous les gestionnaires de la fonction publique un énoncé clair des attentes relatives aux divers éléments des responsabilités actuelles en matière de gestion.

Le nouveau Cadre s'appuie sur la fonction moderne de contrôleur et est lié à d'autres initiatives en cours, comme la Modernisation de la gestion des ressources humaines et Gouvernement en direct, dont la mise en œuvre progresse bien au sein de l'Agence. Ce Cadre représente un outil important pour orienter les activités de l'Agence dans ses efforts visant à incorporer à son travail des pratiques modernes de gestion.

Gestion des ressources humaines

L'Agence est déterminé à procurer à ses employés un lieu de travail exceptionnel et elle continuera en 2004-2005 d'améliorer ses pratiques et ses activités en matière de gestion des ressources humaines. Elle appliquera la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, élaborera son plan des ressources humaines et mettra en œuvre un plan d'action en réponse aux problèmes constatés dans le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux.

Fonction de contrôleur moderne

La fonction de contrôleur moderne est une réforme de la gestion fédérale qui est axée sur l'administration réfléchie des ressources et sur une prise de décision efficace. Elle aide les ministères et organismes fédéraux à centrer leur action sur les préoccupations des Canadiens concernant l'utilisation de leurs impôts. L'Agence continuera d'exécuter son plan d'action de modernisation de la fonction de contrôleur, qui intégrera des pratiques modernes de gestion.

Gouvernement en direct

En 2003, l'Agence a élaboré un plan stratégique de Gouvernement en direct, afin d'orienter ses activités de prestation électronique de services. En 2004-2005, l'Agence examinera et améliorera la fonction de gestion de l'information et des technologies de l'information. Un modèle de planification intégrée sera élaboré et mis en œuvre pour les initiatives technologiques, et l'Agence recensera les intervenants et établira leur profil.

Résultats stratégiques et secteur d'activités de l'Agence

L'Agence a un seul secteur d'activités, qui correspond à sa mission même et qui consiste à donner aux Canadiens des évaluations environnementales fédérales de grande qualité menant à des décisions éclairées à l'appui du développement durable.

Les résultats stratégiques établissent la structure du *Rapport sur les plans et les priorités* et expliquent les avantages que l'Agence procure aux Canadiens. Le coût de chaque résultat stratégique englobe toutes les dépenses directes, ainsi qu'une affectation proportionnelle d'environ 6 millions de dollars en coûts de programmes indirects (dont la gestion et l'administration, les frais généraux et les services offerts gratuitement). Les ressources totales par résultat stratégique sont ainsi rapprochées au coût net des programmes (voir le tableau 2 : Dépenses ministérielles prévues).

Tableau 1 : Résultats stratégiques et secteur d'activités

	Résultat stratégique 1	Résultat stratégique 2	Résultat stratégique 3	Total
Le secteur d'activités de l'Agence est l'évaluation environnementale	Des évaluations environnementales efficaces et efficientes	Des évaluations environnementales coordonnées et harmonisées	Une application cohérente et prévisible de l'évaluation environnementale au processus décisionnel fédéral	
	12 763 000 $	5 849 000 $	2 356 000 $	20 968 000 $

Responsabilités

L'Agence s'acquitte de sa mission par un seul secteur d'activités, l'évaluation environnementale. La structure de rapports hiérarchiques au ministre de l'Environnement est illustrée dans la figure ci-dessous.

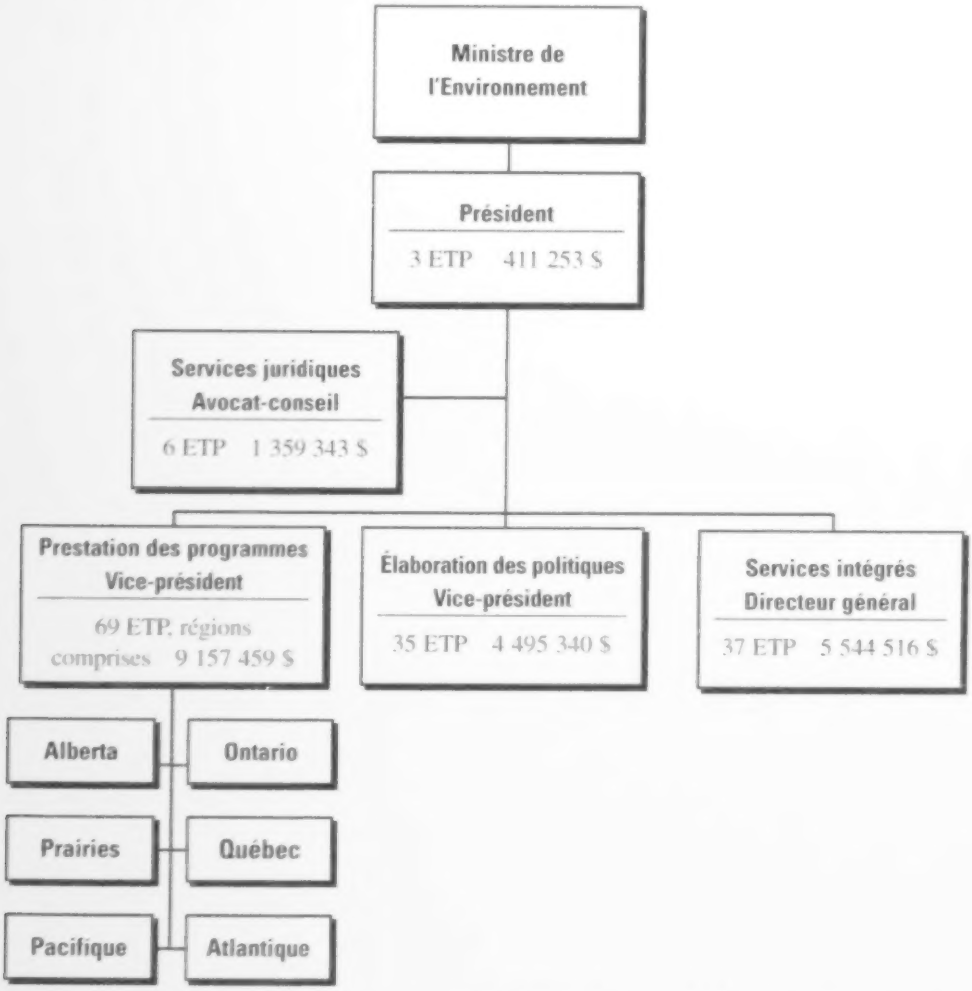

Note : Le secteur de la Prestation des programmes est la source de conseils et d'expertise concernant les aspects opérationnels de l'application du processus d'évaluation environnementale en vertu de la Loi. Le personnel de ce secteur s'attache à aider les autorités fédérales dans l'exécution d'évaluations environnementales efficaces et efficientes. Le personnel régional contribue à la coordination de la participation fédérale et à la collaboration avec les autres instances afin de promouvoir l'harmonisation des évaluations environnementales.

Le secteur de l'Élaboration des politiques aide à définir les objectifs de politique publique du gouvernement dans le domaine de l'évaluation environnementale et élabore le cadre conceptuel nécessaire à l'établissement, à la tenue à jour et à la promotion de processus d'évaluation environnementale efficaces. Ce travail porte notamment sur le cadre stratégique visant l'harmonisation et le renforcement de la cohérence et de la prévisibilité des facteurs environnementaux intégrés dans le processus décisionnel fédéral.

Les Services intégrés et juridiques fournissent des services juridiques et administratifs à l'Agence afin de soutenir les activités liées aux programmes et aux politiques.

Dépenses ministérielles prévues

Tableau 2 : Dépenses ministérielles prévues

	Prévisions des dépenses* 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
	(milliers de dollars)			
Budget principal des dépenses	**16 242**	21 384	20 086	19 378
Moins : Fonds renouvelables	**(3 501)**	(3 501)	(3 501)	(3 501)
Total des dépenses principales	**12 741**	17 883	16 585	15 877
Rajustements :				
Financement additionnel pour la mise en œuvre de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* modifiée	**4 381**	-	-	-
Rémunération liée à la négociation collective et aux avantages sociaux	**150**	-	-	-
Report de fonds non utilisés admissibles de 2002-2003	**496**	-	-	-
Projet de pipeline du Nord	**200**	300	250	-
Initiatives de vérification ou liées à la fonction de contrôle	**108**	-	-	-
Prévisions concernant les fonds non utilisés*	**(300)**	-	-	-
Dépenses nettes prévues	**17 776**	18 183	16 835	15 877
Moins : Fonds non renouvelables	**-**	-	-	-
Plus : Coût des services reçus gratuitement	**2 096**	2 785	2 797	2 789
Coût net du programme	**19 872**	20 968	19 632	18 666
Équivalents temps plein	**130**	150	150	142

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice.

Note : *Dépenses prévues*

Les dépenses prévues pour le présent exercice dépassent d'environ 5 millions de dollars celles du Budget principal des dépenses de 2003-2004, en raison principalement des coûts supplémentaires liés à la mise en œuvre de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* renouvelée. Les tendances en matière de dépenses au cours de l'horizon de planification reflètent une base annuelle révisée des coûts des programmes d'environ 18,7 millions de dollars, auxquels s'ajoutent 3 millions de dollars en coûts temporaires de mise en œuvre de la Loi modifiée, répartis entre 2004-2005 et 2005-2006.

SECTION VI

Annexes

Sommaire des paiements de transfert

Tableau 3 : Sommaire des paiements de transfert

	Prévisions des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
	(milliers de dollars)			
Contributions				
Agence canadienne d'évaluation environnementale	857	1 474	1 474	1 474
Total des paiements de transfert	857	1 474	1 474	1 474

Note : Les contributions prévues pour faciliter la participation du public aux commissions d'examen (Programme d'aide financière aux participants) sont directement liées au total des activités des commissions entreprises dans une année donnée. L'Agence a prévu une somme de 1 million de dollars en aide aux participants, mais les coûts réels peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre. Au moment où le présent document est mis sous presse, on prévoit que l'aide financière aux participants pour 2003-2004 sera de moins de 300 000 $.

Source des fonds renouvelables et non renouvelables

Tableau 4 : Source des fonds renouvelables et non renouvelables

	Prévision des recettes 2003-2004	**Recettes prévues 2004-2005**	Recettes prévues 2005-2006	Recettes prévues 2006-2007
	(milliers de dollars)			
Fonds renouvelables				
Recettes à valoir sur le crédit				
Recouvrement des coûts des services d'évaluation environnementale	200	**3 351**	3 351	3 351
Recouvrement des coûts des publications et du matériel de formation et d'information (du gouvernement fédéral)	153	**90**	90	90
Recouvrement des coûts des publications et du matériel de formation et d'information (à l'externe)	104	**60**	60	60
Total des fonds renouvelables	-	**3 501**	3 501	3 501
Fonds non renouvelables Remboursement pour les dépenses de l'exercice précédent	1	-	-	-
Total des recettes par programme	458	**3 501**	3 501	3 501

Note : L'autorisation de recouvrer 3,4 millions de dollars des coûts des commissions d'examen est liée au total des activités des commissions admissibles au recouvrement. En 2003-2004, le total des recettes des activités prévues pour deux commissions dont les coûts sont récupérables se chiffre à environ 200 000 $.

Coût net du programme pour l'exercice budgétaire

Tableau 5 : Coût net du programme pour l'exercice budgétaire

	Agence canadienne d'évaluation environnementale *(milliers de dollars)*
Dépenses nettes prévues	18 183
Plus : Services reçus gratuitement	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	1 544
Cotisations couvrant la part des employés des primes d'assurance et des coûts payés par le Conseil du Trésor	727
Contributions au régime d'invalidité des employés versées par Développement des ressources humaines Canada	-
Traitement et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	514
Coût net du programme pour 2004-2005	20 968

Note : L'Agence obtient certains services financiers et informatiques, ainsi que des services de gestion de matériel, de rémunération et d'avantages sociaux, en vertu d'une entente de services partagés avec Environnement Canada.

Principales lois fédérales et ententes administrées

La seule loi fédérale administrée exclusivement par l'Agence est la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Le Ministre est responsable devant le Parlement de l'application des règlements connexes suivants :

Tableau 6 : Principales lois fédérales et ententes administrées

Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées	DORS/94-636 (7 octobre 1994)
Règlement sur la liste d'étude approfondie	DORS/94-638 (7 octobre 1994)
Règlement sur la liste d'inclusion	DORS/94-637 (7 octobre 1994)
Règlement sur la liste d'exclusion	DORS/94-639 (7 octobre 1994)
Règlement déterminant des autorités fédérales	DORS/96-280 (28 mai 1996)
Règlement sur le processus d'évaluation environnementale des projets à réaliser à l'extérieur du Canada	DORS/96-491 (7 novembre 1996)
Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale	DORS/97-181 (8 avril 1997)
Arrêté sur les prix applicables aux services relatifs aux commissions d'évaluation environnementale	DORS/98-443 (26 août 1998)
Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les administrations portuaires canadiennes	DORS/99-318 (28 juillet 1999)

Initiatives réglementaires

Le tableau qui suit décrit les initiatives majeures et importantes dans le domaine de la réglementation que l'Agence prévoit mettre en œuvre en 2004-2005.

Tableau 7 : Initiatives réglementaires

INITIATIVES RÉGLEMENTAIRES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
Élaboration du *Règlement sur les sociétés d'État*	
Les sociétés d'État deviendront des autorités fédérales en juin 2006. Un règlement établira un processus d'évaluation environnementale modifié pour certaines sociétés d'État ou pour certaines catégories de sociétés d'État en fonction de leurs particularités.	• Un cadre applicable à ce règlement sera élaboré et servira de base aux consultations avec les sociétés d'État et les intervenants intéressés • Le cadre sera ensuite transposé sous forme de règlement
Modifications au *Règlement sur la liste d'exclusion*	
Des entrées seront ajoutées à ce règlement afin de définir de nouvelles catégories de projets devant être exemptés de l'évaluation environnementale et de modifier les seuils de certaines entrées existantes.	• Réduction du nombre d'évaluations environnementales de projets ayant des effets négligeables qui sont réalisées par les autorités fédérales responsables, en particulier au niveau de l'examen préalable • Utilisation plus efficiente et plus efficace des ressources consacrées à l'évaluation environnementale
Modifications au *Règlement sur la coordination fédérale*	
Le *Règlement sur la coordination fédérale* sera modifié en fonction des changements apportés par la Loi révisée.	• Renforcement de la coordination entre les ministères fédéraux sur le plan des exigences liées à l'évaluation environnementale, et amélioration de la coordination avec les autres participants (provinces, industrie, groupes écologiques et autres) au processus d'évaluation environnementale • Processus d'évaluation environnementale plus opportun et plus prévisible • Transparence accrue du processus d'évaluation environnementale

INITIATIVES RÉGLEMENTAIRES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
Modifications au *Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les administrations portuaires canadiennes* Conformément aux changements apportés par la Loi révisée, ce règlement sera modifié pour assurer l'intégrité, la cohérence, la transparence et la qualité globale des processus d'évaluation environnementale suivis par les administrations portuaires.	• Les procédures d'évaluation environnementale applicables aux administrations portuaires seront conformes aux dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* modifiée, en particulier pour ce qui est des études approfondies et du Registre
Élaboration du Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les autorités aéroportuaires Conformément aux changements proposés dans la Loi révisée, ce règlement comblerait le vide juridique en exigeant des autorités aéroportuaires qu'elles effectuent une évaluation des incidences environnementales des projets situés sur les terres fédérales qu'elles sont chargées d'administrer ou de gérer, ou sur lesquelles elles ont d'autres droits ou intérêts précisés.	• Processus d'évaluation environnementale global qui soumet à l'évaluation toutes les activités pertinentes menées par les administrations aéroportuaires • Amélioration de la cohérence et de la qualité du processus d'évaluation environnementale applicable aux aéroports • Transparence accrue et davantage d'occasions pour le public de participer au processus d'évaluation
Modifications au *Règlement sur la liste d'inclusion* et au *Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées* afin de veiller à ce qu'une évaluation environnementale conforme au processus décrit dans la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* soit effectuée avant la délivrance d'un permis en vertu du règlement adopté en application de la *Loi du traité des eaux limitrophes internationales*.	• Amélioration de la cohérence et de la qualité du processus d'évaluation environnementale applicable aux projets et aux activités touchant les eaux transfrontalières Canada – É.-U.

Personnes-ressources

Directrice des Communications
Agence canadienne d'évaluation environnementale
160, rue Elgin, 22e étage
Ottawa ON K1A 0H3

Téléphone : (613) 948-2673
Télécopieur : (613) 957-0946

Courriel : info@ceaa-acee.gc.ca

Site Web de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

www.acee-ceaa.gc.ca

Site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor

www.tbs-sct.gc.ca